

J/

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

BEAUX-ARTS.

Monuments historiques
Fouilles et Sites,
Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites du Bas-Rhin au cours de sa séance du 24 mai 1935;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La place de l'Hôtel de Ville de ROSHEIM (Bas-Rhin) est inscrite à l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général par application de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930.

ART. 2.

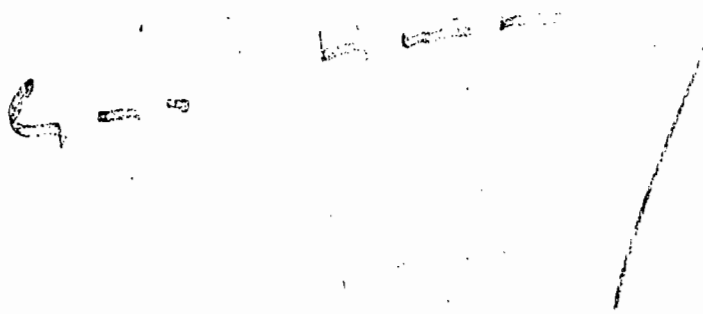
Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives
de la préfecture ^{et} au Maire de la commune de Rosheim

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le

pour le Ministre et par son délégué
Le Directeur Général des Beaux-Arts

Le 10/11/1910

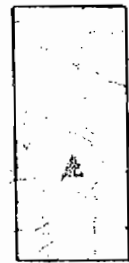


LA PLACE

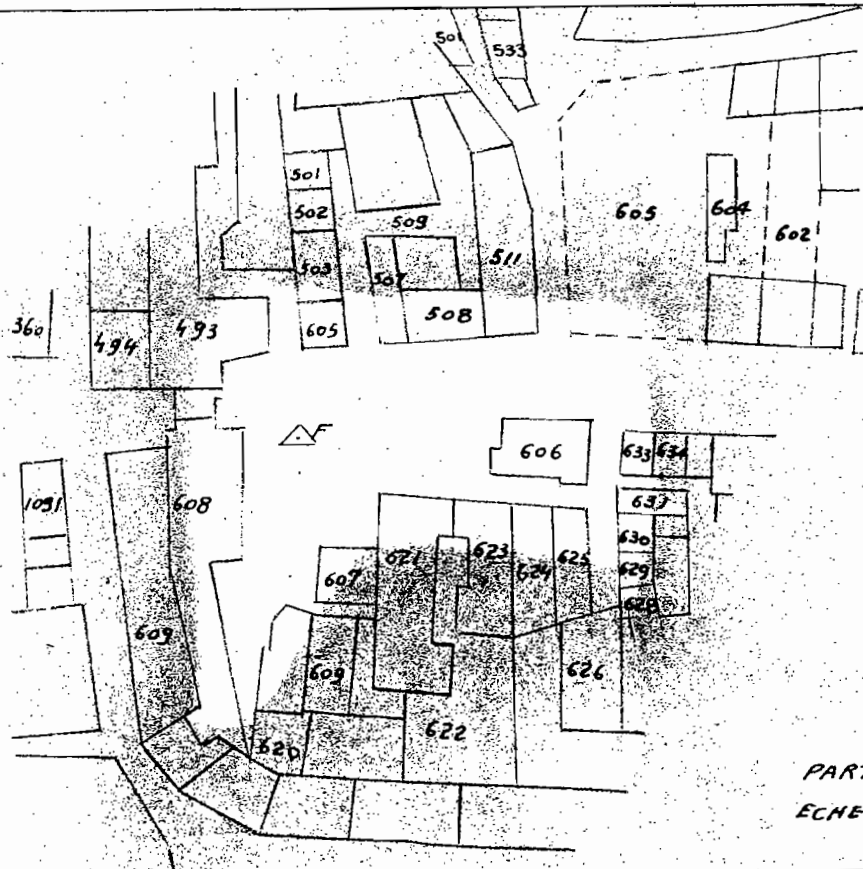
SITES

INSCRIPTION

COMMUNE : ROSHEIM
 CANTON : ROSHEIM
 ARROND^T : MOLSHEIM



CARTE
 MICHELIN
 N°: 62
 PLI: 9



PARTIE INSCRITE
 ECHELLE : 1:8000

ARRETE DU
29 Octobre 1937 -

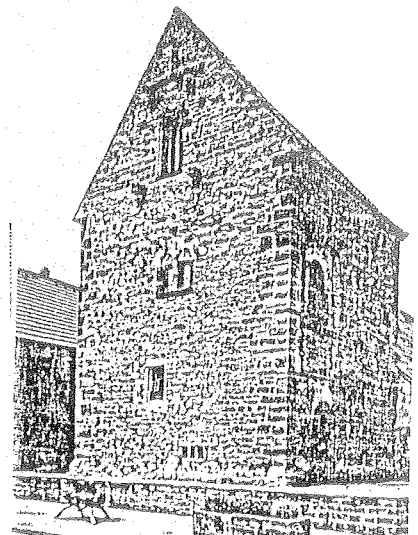
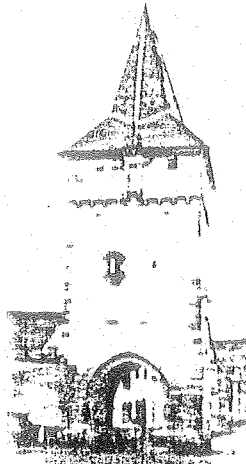
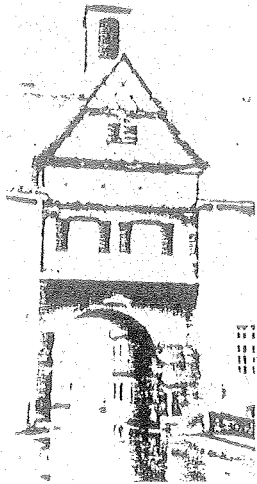
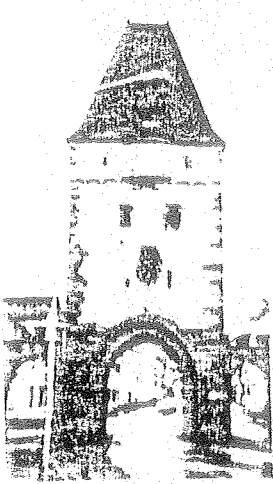
La place de l'Hôtel de Ville de ROSHEIM (Bas-Rhin) est inscrite à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général par application de l'article 4 de la loi du 2 Mai 1930.

signé: Georges HUISMAN

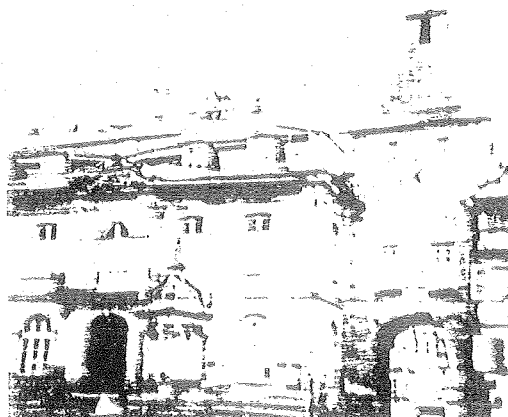
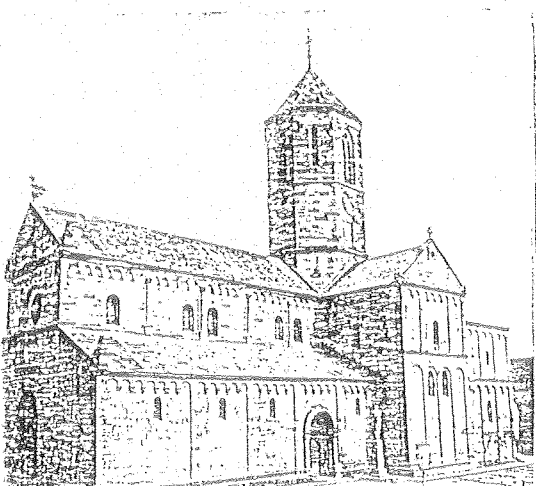
Pour copie conforme,
 Le Chef du bureau des
 Monuments historiques
 et des sites :

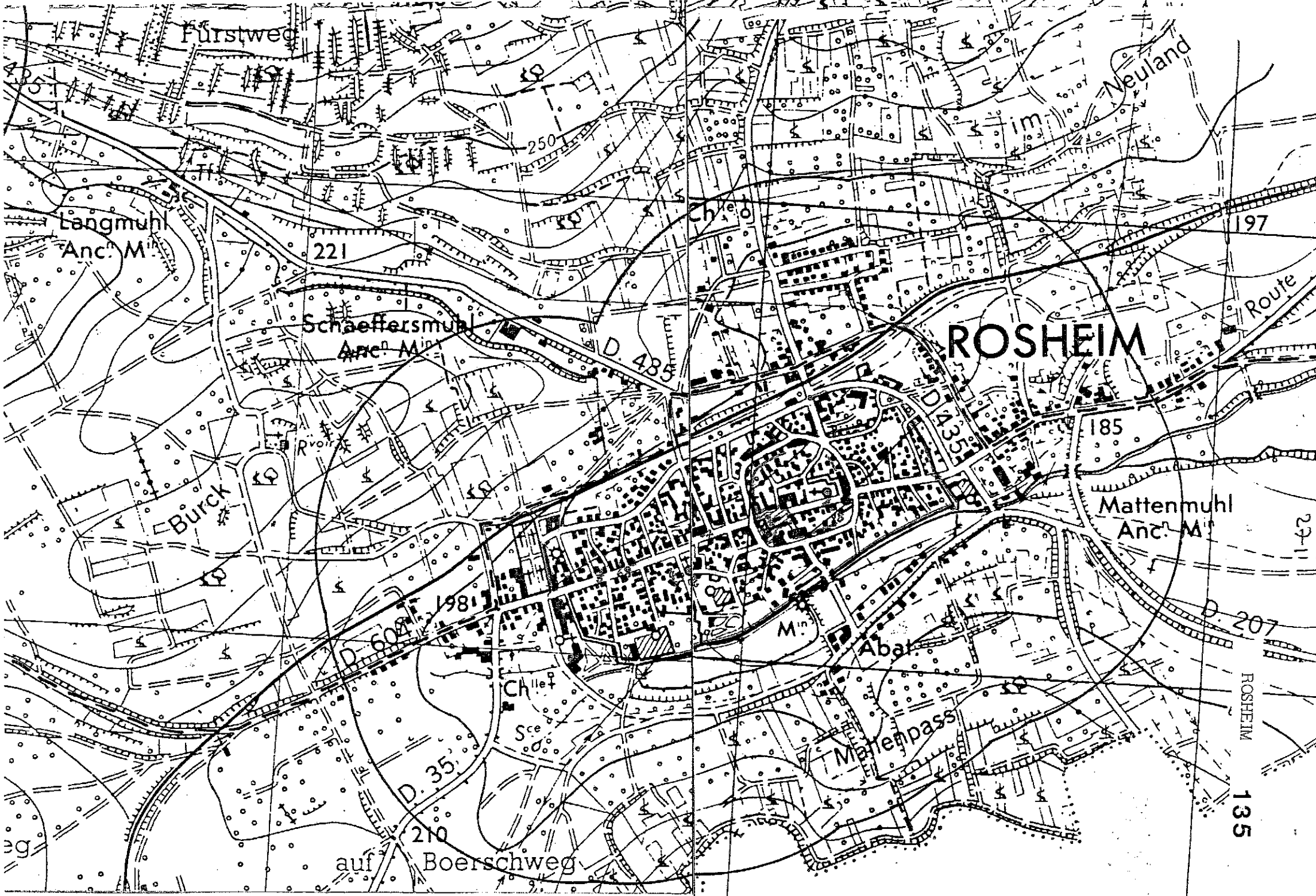
ROSHEIM

- Remparts et quatre anciennes portes (Cl. M.H. le 26 juin 1920 ; J.O. du 16 février 1930)
- 1 - Rue du Général de Gaulle : Eglise catholique Saints-Pierre-et-Paul
(Liste de 1840 ; J.O. du 16 février 1930)
- 2 - Rue de l'Eglise : Eglise catholique Saint-Etienne en totalité à l'exclusion de la sacristie du XIX^{ème} siècle
(Cl. M.H. le 8 février 1990)
- 3 - Place de la République : Puits dit "Sechseimerbrunnen" (Inv. M. le 5 avril 1930)
- 4 - Place de la République : (S. ins. le 29 octobre 1937)
- 4 - 6 et 8, rue de l'Eglise : Portail d'entrée de la cour, façades et toitures du bâtiment principal et de son annexe,
(anc 198) puits dans la cour (Inv. M.H. le 5 avril 1930)
- 5 - 23 et 25, rue du Général de Gaulle : Maison romane (Cl. M.H. le 25 Juillet 1921 ; J.O. du 16 février 1930)
(anc. 63)
- 6 - 31, rue du Général de Gaulle : façades et toitures sur la rue du Général de Gaulle, sur la rue des Violettes et sur cour et
(anc. n° 113) arcade donnant accès à la cour (Inv. M.H. le 5 avril 1930)
- 7 - 65, rue du Général de Gaulle : façade sur rue et toiture (Inv. M.H. le 5 avril 1930)
(anc. n° 211)
- 8 - 108, rue du Général de Gaulle : façades et toitures sur la rue du Général de Gaulle et sur la rue de l'Ecole
(anc. n° 402) (Inv. M.H. le 5 avril 1930)
- 9 - 1, rue des Violettes : façades et toitures sur la rue du Général de Gaulle et sur la rue des Violettes
(anc. 93, rue du Général de Gaulle) (Inv. M.H. le 5 avril 1930)



MAISON ROMANE XII^e s.





Fürstweg

Neuland

Langmühl
Anc. M.

Schaeffersmühl
Anc. M.

ROSHEIM

Mattenmühl
Anc. M.

Burck

Abat

Mattenpass

auf Boerschweg

ROSHEIM
135